



GUIDE DE DISCUSSION

***Sortir
des sentiers
battus***



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

**Colloque sur les ressources naturelles et la politique énergétique
22 et 23 mai 2012, Trois-Rivières**

Rédaction

Dominique Savoie

Soutien à la rédaction

Lise Côté

Isabelle Coulombe

Esther Désilets

Secrétariat

Yuriko Hattori

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopie : 514 383-8001

Site Web : www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 2^e trimestre 2012

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-89639-184-4

Imprimé au Service de l'imprimerie de la FTQ

Introduction

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec présente un modèle de développement des ressources naturelles et énergétiques qui incarne tous les préceptes du néolibéralisme, soit une foi aveugle dans les mécanismes de marché, un minimum d'intervention de l'État et la primauté du secteur privé. Les régimes de redevance sont tellement peu contraignants qu'on a l'impression que le gouvernement Charest brade nos ressources naturelles, comme Duplessis l'avait fait en son temps. Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas.

Quand on pense aux ressources naturelles, on pense spontanément aux mines, à la forêt et à l'eau. Mais les ressources naturelles, ce sont aussi la chasse, la pêche, le piégeage, l'agriculture et l'air ainsi que les différents types d'énergie : le pétrole, le gaz naturel et de schiste, l'électricité générée par l'eau, le vent, le soleil, le diesel, le nucléaire, la biomasse (provenant notamment des résidus forestiers) et la géothermie (la chaleur provenant du sol).

Les pays qui ont réussi à tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles et énergétiques sont ceux qui ont exprimé une volonté politique claire en faveur d'une gestion collective des ressources. En Norvège, par exemple, dès 1971, une déclaration gouvernementale, qui visait à ce que l'exploitation des ressources pétrolières bénéficie à l'ensemble de la population, affirmait que « les activités entreprises sur le plateau continental norvégien doivent être placées sous la direction et le contrôle de la nation ».

Ne devrions-nous pas nous aussi réclamer du gouvernement une politique globale de développement des ressources naturelles et énergétiques ? Une telle politique pourrait être

l'expression d'un engagement ferme du gouvernement envers un contrôle étatique des ressources, leur valorisation dans le respect de l'environnement tout en maximisant les retombées économiques et sociales au bénéfice de la population, mais aussi des générations futures. Aussi, cette politique pourrait incorporer une série de principes directeurs, développer une vision globale s'inscrivant dans le long terme, afficher les grandes orientations en matière de développement des ressources, prévoir la mise en place de mécanismes pour en assurer la pérennité, etc.

La volonté politique ne suffit pas. Il faut que le gouvernement du Québec ait une vision cohérente du développement des ressources naturelles et énergétiques. À l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être au rendez-vous. Par exemple, le gouvernement avait restreint le mandat de plusieurs sociétés d'État, de manière telle qu'elles ont perdu leur expertise. Il crée de nouvelles sociétés d'État au mandat cependant très vague.

Sortir des sentiers battus appelle forcément des débats. Trois thèmes ont été retenus pour la discussion :

- ✓ le développement des ressources naturelles et énergétiques tant pour ce qui est du contrôle étatique que de la répartition de la richesse;
- ✓ les éléments d'une politique énergétique;
- ✓ la mobilisation entre nous, et avec d'autres groupes de la société civile.

Thème 1 – Le développement de nos ressources naturelles et énergétiques (Chapitres 3, 6 et 7 du document de référence)

Les ressources naturelles et énergétiques sont couvertes par des lois et des règlements qui mettent en place un régime distinct d'exploitation pour chaque ressource. Ces dernières années, des modifications à ces régimes ont été faites, dans certains cas substantiellement ou superficiellement. Le rôle de l'État dans le développement de nos ressources naturelles et énergétiques doit être questionné. Mais nous devons aussi nous interroger sur la manière dont nous souhaitons que soit répartie la richesse qui se dégage de l'exploitation de chaque ressource.

1.1 Le contrôle étatique : les moyens, les outils

On confond souvent contrôle étatique et nationalisation. Une nationalisation, c'est lorsque l'État décide d'acheter une entreprise ou la totalité des entreprises privées d'un secteur pour en posséder les moyens de production, comme cela a été fait, par le passé, dans le secteur de l'hydroélectricité. Nationaliser un secteur signifie que l'État contrôle la plupart des moyens de production des entreprises présentes dans ce secteur.

Il existe des nationalisations limitées à une partie des activités d'une filière sectorielle, comme c'était le cas de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR), de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) et de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), dont le mandat visait la nationalisation de quelques entreprises, surtout dans l'exploration de la ressource (exception faite de REXFOR dont la mission visait la gestion de l'exploitation). Le mandat de ces

sociétés a été rétréci à celui de sociétés publiques de capital de risque, sous la tutelle d'Investissement Québec. Elles peuvent cependant redevenir des leaders très actifs, si leur mandat est modifié pour assurer un contrôle plus étendu sur les activités d'exploration ou d'exploitation réalisées par les entreprises privées.

Dans le suivi du dépôt du Plan Nord, un plan peu réaliste qui tient surtout lieu de campagne médiatique pour un gouvernement en fin de règne, certains chercheurs et groupes syndicaux ont soulevé la possibilité de nationaliser l'ensemble des ressources naturelles et énergétiques. La FTQ croit que le contrôle d'une ressource par l'État ne passe pas uniquement par une nationalisation. Le contrôle étatique s'établit par l'imposition d'un ensemble de règles contraignantes. Cela peut s'exprimer de multiples manières :

- ✓ dans la création d'une société d'État;
- ✓ dans une société hybride publique-privée où la propriété publique est majoritaire;
- ✓ dans une participation publique minoritaire au sein des entreprises privées;
- ✓ dans une aide publique conditionnelle, dans un système renforcé de redevances;
- ✓ par un resserrement des conditions d'investissement minimums liées à l'octroi de permis;
- ✓ par une réglementation environnementale forte.

Néanmoins, une société d'État offre une plus grande transparence et une plus grande imputabilité que l'entreprise privée, notamment parce qu'elle est soumise aux règles de bonne

gouvernance de l'administration publique et qu'elle a l'obligation de rendre des comptes aux Québécois et aux Québécoises.

La création de la Société du Plan Nord ne répond pas aux critères d'une société d'État porteuse de nationalisation, puisqu'elle assumera surtout la coordination des actions à être réalisées par différents ministères et entreprises privées.

1.2 La répartition de la richesse

Les sommes tirées des permis et des redevances ne sont pas la seule source de la richesse issue de l'exploitation des ressources naturelles et énergétiques. La création et le maintien des emplois en est une. Le développement social, que ce soit des infrastructures ou des services, en est une autre. Mais cette exploitation engendre également des dépenses. Des coûts sociaux et environnementaux doivent être pris en compte, par exemple pour contrer la hausse de la toxicomanie ou de la criminalité ainsi que pour restaurer des sites ou des ressources.

En plus des redevances, il y a aussi les sommes d'argent versées par des entreprises privées et Hydro-Québec aux municipalités ou aux communautés autochtones touchées par les projets. Par exemple, cette pratique est systématique dans le cas des entreprises minières. Dans le projet de la Romaine, Hydro-Québec a conclu des ententes avec la MRC de la Minganie et quatre communautés autochtones. Dans certains cas, les ententes concernent des individus, comme pour l'installation d'éoliennes sur des terrains privés.

Actuellement, les entreprises privées qui exploitent nos ressources semblent être les grandes gagnantes. En effet, elles conservent la presque totalité des bénéfices. Quand le gouvernement est propriétaire de la ressource, il

a le devoir de s'en approprier une partie, ce qui ne semble pas vraiment être le cas actuellement.

En effet, dans son rapport 2008-2009, le vérificateur général du Québec a indiqué que les minières n'avaient versé que 259 millions de dollars en redevances, soit un montant ne représentant que 1,5 % de la valeur de la matière extraite. Aussi, 14 entreprises n'avaient versé aucune redevance entre 2002 et 2008 malgré le fait qu'elles aient extrait du minerai dont la valeur s'élevait à 4,2 milliards de dollars. Malgré un resserrement du calcul des profits ainsi qu'une augmentation du taux de la redevance, le niveau des redevances est à peine plus élevé : 305 millions de dollars en 2010-2011.

Ce sont les redevances sur l'eau qui rapportent au gouvernement le montant le plus élevé des redevances : près de 700 millions de dollars en 2011, la plus grande partie (87 %) provenant d'Hydro-Québec Production. De plus, cette société publique verse des dividendes importants au fonds général du gouvernement du Québec (2,6 milliards de dollars). Une chance que le Québec a nationalisé ce type d'énergie!

1.3 Des débats, des revendications

1.3.1 Tout nationaliser ?

Il n'est peut-être pas réaliste de nationaliser tous les secteurs des ressources naturelles et énergétiques. Par exemple, dans le seul secteur minier, où gravitent de grandes entreprises multinationales très riches, le rachat d'une seule entreprise sur le territoire pourrait coûter plusieurs milliards de dollars. Dans d'autres secteurs, là où il existe peu ou pas d'entreprises de production, la nationalisation pourrait être beaucoup moins coûteuse, comme dans l'éolien par exemple.

1.3.2 Entre décentralisation et centralisation

Pour la FTQ, il est clair que les richesses naturelles et énergétiques appartiennent à l'ensemble de la collectivité québécoise. Les redevances des ressources naturelles et énergétiques doivent être versées au Trésor québécois. Actuellement, les sommes sont assez minimes. Si leur gestion était décentralisée, cela représenterait peu de ressources.

Les personnes qui militent pour la décentralisation le font surtout parce que les inconvénients de l'exploitation des ressources sont vécus dans des régions, des municipalités ou des communautés particulières. Certains des problèmes qui y sont associés relèvent du gouvernement du Québec, par exemple le manque de garderies ou d'écoles, l'engorgement des services de santé, l'entretien de routes beaucoup plus achalandées, le contrôle de la criminalité, etc. C'est à lui, par le biais des différents ministères concernés, de réagir rapidement dès l'approbation d'un projet. D'autres concernent les municipalités, surtout pour ce qui est du logement, pour aider la population qui s'y installe, mais aussi la population d'origine qui fait face à l'explosion des coûts du logement.

Pour la FTQ, les revenus devraient être centralisés, mais des sommes devraient être retournées dans les régions, les municipalités ou les communautés afin de compenser les coûts supplémentaires qui doivent y être assumés. Ces programmes ne devraient pas être négociés au cas par cas, par exemple entre une entreprise et une municipalité. Le gouvernement devrait prévoir des règles, assez souples pour accommoder les différences, mais assez contraignantes pour prendre en compte les coûts environnementaux et sociaux.

1.3.3 La diversification industrielle

Dans le passé, certaines communautés ont été coincées dans des rapports de dépendance économique envers une poignée d'entreprises, ce qui les a privées de leur capacité à faire d'autres choix de développement. Ceci est particulièrement vrai pour plusieurs municipalités mono-industrielles qui se sont spécialisées autour de certaines ressources comme la forêt ou les mines. Ces entreprises détiennent un immense pouvoir sur ces communautés. Quand elles ferment leurs portes à la fin de la production ou qu'elles partent pour des raisons de meilleure rentabilité ailleurs, même si la productivité de l'usine locale est au rendez-vous, ces communautés perdent leurs assises économiques.

Si l'exploitation et la transformation des ressources naturelles peuvent être un moteur de développement économique et social pour une localité ou une région, il faut aussi que ce soit le moteur d'une transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi, notamment par une diversification économique soutenue. Plusieurs solutions sont possibles.

- **Sans 2^e et 3^e transformation, pas d'accès à la ressource**

Comme les ressources naturelles et énergétiques nous appartiennent, la FTQ demande que le gouvernement assume son rôle de défenseur des intérêts collectifs, en exigeant que l'exploitation des ressources soit accompagnée d'une 2^e et 3^e transformation. Certains observateurs considèrent que seules des mesures incitatives peuvent s'appliquer, car les mesures contraignantes sont associées à du protectionnisme. Par contre, certains pays ont des exigences élevées en échange d'aides gouvernementales, notamment les États-Unis, ce qui prouve la faisabilité d'une approche plus

coercitive chez nous. Au Québec, l'aide gouvernementale pourrait être soumise à des conditions :

- ✓ des exigences de transformation pour avoir accès à la ressource;
- ✓ des aides publiques conditionnelles à la transformation ou au maintien et à la création d'un nombre assez substantiel d'emplois de qualité;
- ✓ une obligation de remboursement en cas de non-respect dans une période déterminée à l'avance.

▪ **Les tarifs préférentiels sur l'électricité : oui... à certaines conditions!**

Afin de favoriser les activités de transformation sur le territoire, le gouvernement peut utiliser les tarifs préférentiels et les blocs d'approvisionnement garantis par le biais d'ententes entre Hydro-Québec et certaines entreprises de transformation. Les syndicats sont généralement en faveur de ces contrats qui doivent toutefois être octroyés à certaines conditions, notamment celle d'un engagement ferme de l'entreprise sur l'emploi et sur le développement régional. Le non-respect des termes et conditions devrait entraîner une rupture du contrat. Les contrats doivent être publics et leur contenu doit être équitable envers chacune des parties, y compris les travailleurs et les travailleuses de l'entreprise. Ce n'est pas le cas du contrat conclu en 2006 avec l'aluminerie Alcan, aujourd'hui Rio Tinto Alcan. Le fait que l'entreprise puisse se soustraire à ses obligations en cas de force majeure, notamment lors de conflits de travail, est particulièrement révoltant.

▪ **Un fonds de reconversion des économies locales et régionales**

Enfin, le gouvernement devrait envisager la possibilité qu'une partie des revenus tirés des redevances soient versées dans un fonds de reconversion des économies locales et régionales dont la mission principale serait de soutenir les secteurs d'activité qui sont susceptibles de donner à la région ou à la communauté une impulsion nouvelle.

Q.1 Quel devrait être le rôle de l'État dans le développement de nos ressources naturelles et énergétiques à partir des différents moyens et outils disponibles?

Q.2 Selon la FTQ, les revenus provenant des permis et des redevances devraient être centralisés, mais des sommes devraient être retournées dans les régions ou les communautés, notamment pour assurer une diversification industrielle. Qu'en pensez-vous? Quels principes, critères ou règles devraient être adoptés pour réaliser nos objectifs?

Thème 2 – Une politique énergétique (Chapitre 8)

À l'heure du réchauffement climatique, l'énergie est au centre des débats pour endiguer la crise environnementale. Comme société, nous n'avons d'autre choix que d'utiliser graduellement des ressources énergétiques plus propres et renouvelables. Ces ressources sont au cœur de la satisfaction de nos besoins les plus fondamentaux et, à ce titre, peuvent être considérées comme un service public essentiel.

L'énergie est aussi une nécessité économique pour alimenter les entreprises qui produisent des biens et des services. De bons emplois découlent des industries qui créent directement de l'énergie, mais aussi dans les industries qui dépendent de sources importantes d'énergie telles les alumineries, les pâtes et papiers, la pétrochimie, la sidérurgie, etc. Plusieurs membres de la FTQ travaillent dans ces secteurs.

2.1 Définir une politique énergétique : les principes à mettre de l'avant

Le vaste débat public sur l'énergie qui a eu lieu en 1995 ainsi que les positions plus récentes de plusieurs syndicats et conseils régionaux permettent de dégager certains principes généraux qui devraient guider nos revendications pour une politique énergétique cohérente et structurante. Une telle politique doit :

- ✓ Répondre aux critères du développement durable et, à ce titre, les choix retenus doivent tenir compte des coûts sociaux. En plus d'améliorer notre performance environnementale, la transition vers des énergies plus vertes doit être équitable et

soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés.

- ✓ Permettre de constituer un éventail de sources d'énergie le plus diversifié et le plus large possible, afin de garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques.
- ✓ Mettre l'emphase sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans une perspective globale et collective. L'efficacité énergétique doit être d'abord un projet collectif et non uniquement une responsabilité individuelle. Dans cet esprit, il importe de systématiquement mettre à contribution les entreprises.
- ✓ Permettre un développement harmonieux de l'ensemble du Québec en prenant en compte les différentes réalités sociales, économiques et territoriales propres à chaque région.
- ✓ Confirmer le rôle de l'État comme maître d'œuvre de la politique et de l'exploitation des ressources énergétiques.

2.2 La prise de décision pour l'exploitation et l'usage des ressources énergétiques

De plus en plus, dans le secteur des ressources énergétiques, le gouvernement prend des décisions en vase clos, sans véritable débat et sans grande transparence : la privatisation du secteur éolien, le transfert des claims (permis d'exploration) d'Hydro-Québec vers des entreprises privées dans le secteur du pétrole et du gaz, l'augmentation du tarif du bloc

patrimonial d'électricité, les ententes secrètes entre Hydro-Québec et des entreprises grandes utilisatrices d'électricité, l'accent mis sur des programmes d'efficacité énergétique visant les individus plutôt que les industries, etc.

Les questions à se poser concernant l'exploitation et l'usage des ressources énergétiques sont nombreuses. Nous en examinons trois qui sont d'actualité.

2.2.1 Les ressources énergétiques fossiles : doit-on les exploiter?

Le pétrole et le gaz naturel sont des sources d'énergie fossile non renouvelable qui ne sont pas encore exploitées au Québec. Les orientations gouvernementales semblent cependant déjà y être favorables.

L'exploitation des gaz de schiste demeure peu probable à court et moyen terme parce que les conditions économiques ne sont pas réunies : il y a une surproduction aux États-Unis qui a entraîné une baisse des prix. Cela explique en partie pourquoi on n'en entend plus parler; mais un jour les conditions changeront et les pressions reviendront. Il faudra alors s'assurer que les projets soumis et les technologies utilisées respectent les principes du développement durable avant de donner notre aval à ces derniers.

L'ère du pétrole à bon marché est bel et bien révolue. La hausse du prix du pétrole peut conduire à une course effrénée pour la découverte de nouveaux gisements et à l'exploitation jusqu'à la dernière goutte d'une ressource non renouvelable, pourtant essentielle pour certains usages. Ce prix plus élevé entraîne aussi des décisions ayant des impacts environnementaux négatifs : l'exploitation des sables bitumineux qui utilise des procédés très polluants et certains projets pétroliers à Gaspé et

sur l'île d'Anticosti qui se font sans véritables études environnementales.

La FTQ a déjà pris position dans le débat sur les gaz de schiste. Sans se prononcer contre le principe d'exploiter les réserves de gaz en sol québécois, il était clair que, si la ressource doit être exploitée un jour, cela doit impérativement se faire de manière respectueuse de l'environnement et des communautés. La FTQ a réaffirmé, par la même occasion, sa position pour la tenue d'une consultation globale sur le développement de la filière des hydrocarbures (pétrole et gaz).

2.2.2 L'électricité québécoise : peut-on l'exporter encore plus?

L'un des enjeux au cœur de toute politique énergétique concerne ce que nous choisissons de faire de notre électricité, qui est principalement de l'hydroélectricité. Globalement, deux options s'offrent à nous : utiliser ce que produit le Québec pour l'exporter ou pour stimuler la reconversion verte : soutenir le secteur manufacturier, les grandes industries qui font vivre nos régions, l'utiliser pour de grands projets structurants telle l'électrification du transport, etc.

Depuis plus de dix ans, la politique énergétique du gouvernement du Québec a incité Hydro-Québec à participer activement au marché intégré de l'électricité en Amérique du Nord. Cette décision était économiquement logique : l'énergie québécoise était peu coûteuse face à la production électrique américaine par des centrales au charbon obsolètes et polluantes, ou à celles utilisant le pétrole. Cela était très avantageux pour le Québec, qui avait la possibilité de profiter des tarifs élevés sur le marché pour dégager d'importantes marges de profits.

La donne économique a changé et on peut croire que ce sera le cas pour un bon moment. À la fin de la dernière décennie, le prix de l'électricité a chuté à cause de l'exploitation américaine des gaz de schiste à partir de laquelle les Américains produisent de l'électricité. Depuis, Hydro-Québec accumule des surplus d'électricité et de nombreux nouveaux chantiers fourniront des milliers de kilowatts-heure supplémentaires au réseau. Avec le Plan Nord, le gouvernement annonce encore d'importants projets de production électrique. Ce nouvel environnement économique appelle cependant une réflexion avant d'aller de l'avant.

2.2.3 Agir dans le secteur du transport ?

Le transport représente la pierre angulaire d'une politique énergétique. Au Québec, c'est le secteur du transport des personnes et des marchandises qui utilise le plus le pétrole. Dans le cadre d'un virage vert, c'est là qu'il faut intervenir. Une réorganisation du transport qui valorise une transition vers des moyens de transport davantage propulsés par l'électricité comporte des avantages à tous les niveaux (économique, social et environnemental). C'est un projet qui combine tous les principes d'une politique énergétique. Plus encore, agir sur le transport est un projet de société qui rassemble plusieurs positions soutenues de longue date par la FTQ : combiner une politique de développement régional et d'occupation du territoire; être un puissant moteur de reconversion industrielle et de développement économique; réduire les gaz à effet de serre. Et des solutions peuvent déjà s'appliquer :

- ✓ en faisant du transport collectif une solution réellement avantageuse, notamment en valorisant le train pour le transport urbain et interurbain;
- ✓ en privilégiant le bateau et le train pour le transport des marchandises;

- ✓ en appliquant des solutions plus écologiques au transport par camion, comme le remplacement du diesel par le gaz naturel liquéfié qui est plus économique et plus écologique (beaucoup moins de gaz à effet de serre).

D'ailleurs, une expérience en ce sens est en cours dans une entreprise, avec le soutien financier du Fonds de solidarité FTQ. Un plan audacieux pour le transport ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le transport en région. Il faut, en effet, adapter les solutions à la réalité du territoire et du climat québécois.

2.3 Des débats, des revendications

■ Une société d'État pour le pétrole et le gaz

Au Québec, l'exploitation des hydrocarbures n'a pas encore débuté et, conséquemment, aucune grande entreprise multinationale n'est encore installée sur le territoire. Ne pourrions-nous pas réclamer d'emblée que l'État occupe dès maintenant le terrain en créant une nouvelle société d'État ou en revitalisant et en élargissant le mandat d'une société existante comme la SOQUIP? Cette société d'État pourrait prendre les rênes de l'exploitation des ressources pétrolière et gazière au Québec, de manière intégrée, c'est-à-dire des activités d'exploration et d'exploitation jusqu'au raffinage et à la distribution. Une telle entreprise publique pourrait jouer un rôle de premier plan, comme le fait déjà Hydro-Québec dans la filière électrique. Cela a été fait dans le passé : la société d'État SOQUIP, à ses débuts, et Pétro-Canada ont démontré leur capacité d'être des leaders dans le développement de l'énergie.

- **Un élargissement du mandat d'Hydro-Québec**

Hydro-Québec est une société d'État qui possède ses propres moyens de production, de même qu'un important savoir-faire et de précieuses compétences. Ces dernières années, son rôle a été réduit ou n'a pas été développé. Ainsi, l'électricité provenant de l'éolien est produite par des entreprises privées, mais la production est entièrement achetée par Hydro-Québec. La FTQ demande la nationalisation de l'ensemble de la filière éolienne. Cette nationalisation est réaliste, la filière étant composée, pour l'instant, d'entreprises de taille modeste. Mais plus encore, la FTQ demande qu'Hydro-Québec contrôle toute la production d'électricité au Québec, quelle qu'en soit la source (éolienne, solaire, géothermique, etc.). Dans cette perspective, Hydro-Québec devrait assurer tous les futurs projets d'électricité, toutes sources confondues.

- **Un organisme de réflexion et d'encadrement pour l'ensemble du secteur**

En matière énergétique, trop souvent, le gouvernement prend des décisions à la pièce, sans consulter démocratiquement, sans faire une analyse plus approfondie des différentes filières énergétiques et sans avoir une vision globale du développement énergétique dans le respect du développement durable. La FTQ souhaite qu'un lieu plus structuré de débats publics soit mis en place afin d'élaborer et d'appliquer une politique de l'énergie structurante et cohérente.

La FTQ propose la création d'un organisme qui chapeauterait les sociétés d'État du secteur énergétique. La mission principale d'un tel organisme serait de développer une vision globale de l'évolution des ressources énergétiques et d'en orienter le développement dans une perspective à long terme. Il assurerait les nécessaires arbitrages entre le

développement des différentes filières énergétiques qui surviendront dans le cadre d'une transition inévitable vers des énergies plus vertes. Ce serait lui qui déciderait si l'exploitation des énergies fossiles est nécessaire et, si tel est le cas, qui établirait un rythme d'exploitation des ressources qui tienne compte d'un développement social harmonieux et du respect de l'environnement. Cet organisme s'appuierait sur des mécanismes de consultation permanents et *ad hoc*. Enfin, il pourrait intégrer des organismes administratifs, comme la Régie de l'énergie, et peut-être même des mandats d'investissement par la gestion des fonds consacrés à ce secteur.

Q.3 Dans le secteur énergétique, l'État devrait-il occuper toute la place :

- **en créant une nouvelle société d'État pour le pétrole et le gaz ou en revitalisant la SOQUIP ?**
- **en élargissant le mandat d'Hydro-Québec pour qu'elle contrôle toute la production d'électricité au Québec, notamment en nationalisant la filière éolienne ?**

Q.4 La FTQ propose la création d'un organisme de réflexion et d'encadrement qui chapeauterait les sociétés d'État de l'ensemble du secteur énergétique, ce qui permettrait de faire plus démocratiquement les arbitrages entre les différentes filières (pétrole, gaz, électricité sous toutes ses formes). Qu'en pensez-vous ?

Thème 3 – Se mobiliser... pour tout le monde et avec tout le monde (Chapitre 10)

Le mouvement syndical en général et la FTQ, en particulier, sont un acteur majeur dans le paysage politique, social et économique québécois. Nous devons nous mobiliser et proposer des solutions qui sortent des sentiers battus, ceux rabotés par des années de gouvernement québécois libéral et de gouvernement fédéral conservateur qui ont adopté des politiques régressives. Nous devons également, parfois, sortir de nos propres sentiers battus.

3.1 Par le passé... et encore aujourd'hui

Nous avons été impliqués dans les mobilisations qui ont construit l'histoire du Québec : pour des politiques sociales accessibles à tous et à toutes, notamment en matière d'éducation et de santé; pour devenir maîtres de nos ressources naturelles et énergétiques et pour en assurer la transformation en produits finis afin de soutenir le développement du Québec et de l'ensemble des régions. Le colloque de 1994 sur le développement socioéconomique régional a fait le bilan de nos actions et de nos mobilisations passées. Plus récemment, des dossiers majeurs, tels ceux de la forêt, du développement minier, des alumineries, des projets hydroélectriques et du Plan Nord ont fait l'objet de nombreuses interventions et mobilisations des syndicats et des conseils régionaux concernés.

L'action politique de la FTQ s'inscrit cependant dans un mouvement beaucoup plus large de mobilisation sociale. Puisque les ressources naturelles et énergétiques soulèvent des enjeux de société, les autres groupes sociaux et environnementaux, mais également des regroupements de citoyens et de citoyennes,

deviennent des alliés. Ainsi, la déclaration de politique de la FTQ sur l'action politique, adoptée au congrès de 2004, affirme l'importance de créer des alliances et « de travailler en coalition avec d'autres groupes syndicaux ou sociaux, la pertinence de notre participation devant être évaluée à la lumière des critères indicatifs suivants : possibilité de faire reconnaître et promouvoir les droits et intérêts des membres et, plus largement, des travailleurs et des travailleuses; mise en commun des informations et des expertises; élargissement de la base d'appui à nos revendications; respect de notre fonctionnement démocratique ».

La déclaration de politique est tout aussi limpide pour ce qui concerne nos objectifs. « En tant que syndicalistes, notre premier mandat est de défendre les intérêts de nos membres dans leurs milieux de travail. Mais nous avons aussi pour mission de promouvoir les intérêts de tous les travailleurs et travailleuses, de tous les citoyens et citoyennes. Nous le faisons dans une grande diversité de domaines : normes du travail et accès à la syndicalisation, mais aussi éducation dont formation professionnelle, santé et services sociaux, défense et promotion de la langue française, protection de l'environnement, etc. »

3.2 S'impliquer avec d'autres

▪ L'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est un concept assez nouveau qui a été retenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), adoptée par les médias et semble maintenant incontournable dans les débats concernant la mise sur pied de projets de

développement des ressources naturelles et énergétiques. L'acceptabilité sociale est un concept à trois dimensions.

L'acceptabilité sociale est une **notion relative**. Il n'existe pas une liste de critères exhaustifs permettant de déterminer si un projet est socialement acceptable ou non. Les enjeux sont spécifiques à chaque projet et changent en fonction des différentes perceptions que l'on peut en avoir. Ces perceptions évoluent d'ailleurs au fil du temps (ce qui était acceptable hier ne l'est peut-être plus aujourd'hui, par exemple, la cigarette dans les espaces publics), selon notre bagage culturel et notre provenance géographique (ce qui est acceptable ici ne l'est peut-être pas ailleurs, par exemple, la chasse aux phoques ou le mariage entre conjoints de même sexe), etc. Bref, l'acceptabilité sociale est un concept changeant et évolutif.

L'acceptabilité sociale est un **processus** qui peut être plus ou moins long et contraignant. Il ne suffit pas qu'un sondage ou un vote révèle qu'une majorité de personnes se prononce en faveur d'un projet pour que ce dernier devienne socialement acceptable. Elle signifie plutôt que la population, à la fin du processus et suite à une analyse des coûts sociaux et environnementaux, juge que les nuisances liées à un projet sont moindres comparativement aux bénéfices qu'il rapportera, qu'elle a été suffisamment consultée, que ses intérêts ont été pris en compte. L'acceptabilité sociale est donc le fruit de l'équilibre trouvé entre les nuisances et les bénéfices d'un projet. Cela dit, le processus ne s'applique pas uniquement à l'étude d'un projet : il continue après le début de celui-ci et continuera aussi longtemps qu'il durera.

La **participation citoyenne** est une dimension fondamentale de l'acceptabilité sociale. Il est nécessaire de tenir des consultations en amont, autrement dit, avant que la version finale du

projet ne soit achevée. La consultation doit permettre d'informer la population et les parties intéressées sur les enjeux soulevés.

L'information doit être facilement accessible et favoriser une compréhension globale du projet. Ce partage d'information doit continuer une fois le projet démarré. Le processus menant à une plus grande acceptabilité sociale n'a rien à voir avec un plan de communication qui viserait à convaincre la population du bien-fondé du projet, comme ont tenté de le faire le gouvernement et les entreprises dans le cas du gaz de schiste. Cette stratégie de communication n'a fait qu'attiser la colère de la population qui s'est mobilisée avec encore plus d'intensité.

▪ **Le développement durable : la primauté ou l'équilibre?**

Le développement durable se définit selon trois dimensions : économique, sociale et environnementale. C'est cet enjeu global qui est en toile de fond de toute réflexion sur le développement et la gestion des ressources naturelles et énergétiques. Tous les groupes ne se positionnent pas de la même manière pour ce qui est de l'importance des dimensions. Pour certains, la protection de l'environnement a préséance sur les autres dimensions. Pour d'autres, c'est l'économie. Polarisé par l'opposition entre les volets économique et environnemental, le volet social fait figure de parent pauvre, sinon de simple caution à l'un ou l'autre des deux autres volets. Le volet social se limite trop souvent à l'acceptabilité d'un projet dans son milieu de proximité.

Pour la FTQ, le développement durable doit, d'abord et avant tout, répondre aux besoins humains, dans le respect des capacités de la planète et de la façon la plus juste et équitable possible. Autrement dit, même si la protection de l'environnement est une question incontournable, pour qu'un développement soit durable, il doit aussi donner du travail aux gens,

défendre leurs droits et promouvoir leur culture. Dans ce cadre, l'économie continue d'occuper une place centrale, non pas en tant qu'objectif, mais en tant qu'outil. Tout est une question d'équilibre.

▪ **Les nouvelles formes de mobilisation**

Nous avons déjà réfléchi à notre rôle face aux autres acteurs de ces luttes sociales, d'une part parce qu'ils sont aussi directement concernés que nous et d'autre part, parce que plusieurs, notamment chez les groupes environnementaux, sont déjà très bien informés, organisés et très actifs dans les mobilisations. Ce qui semble nouveau, c'est l'ampleur de la mobilisation citoyenne et les moyens mis de l'avant pour la développer. Grâce à la multiplication des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'utilisation massive d'Internet, l'information circule rapidement. La population a accès à une panoplie d'espaces de débat, d'échange et de réseautage. Les groupes citoyens sont parfois même mieux outillés pour initier un débat lorsqu'il semble faire défaut. La mobilisation contre les gaz de schiste est un exemple éloquent. En avril 2010, alors que la majorité de la population québécoise ne connaissait rien aux gaz de schiste, quelques citoyens et citoyennes de Saint-Marc-sur-le-Richelieu ont rédigé, avec l'aide d'un groupe environnemental, un dossier de référence. Le document a rapidement été diffusé dans les médias et les réseaux sociaux, ce qui a grandement contribué à faire connaître les enjeux à l'ensemble du Québec et ainsi stimuler une mobilisation élargie. Le 22 avril dernier, la manifestation en faveur du Jour de la terre, a réussi à mobiliser plus de 250 000 personnes, en utilisant surtout les réseaux sociaux : la chaîne de messages courriels, des publicités sur YouTube, etc. Le mouvement syndical y a participé activement mais les organisateurs

d'origine étaient plutôt issus des milieux environnementaux et artistiques.

▪ **Les Premières Nations : incontournables**

En matière de gestion des ressources naturelles et énergétiques, on ne peut pas faire abstraction des Premières Nations. Hydro-Québec et le gouvernement ainsi que certaines entreprises privées, surtout les minières, ont développé une pratique de conclure des ententes afin d'obtenir l'accord des communautés autochtones pour l'exploitation des ressources naturelles et énergétiques sur leur territoire. Dans l'élaboration et le suivi du Plan Nord, le gouvernement propose une Table des partenaires autochtones ainsi qu'une Table des partenaires et des groupes de travail où l'on retrouve divers groupes environnementaux mais aucun représentant du mouvement syndical.

3.3 Se mobiliser

▪ **Tous nos membres et tous nos syndicats**

Nous avons une responsabilité importante : diffuser dans l'ensemble de la FTQ notre vision du développement durable, ce qui est la condition nécessaire pour que nous puissions influencer sérieusement les groupes sociaux et environnementaux, et les regroupements citoyens. Il faut nous convaincre et les convaincre que nous tenons compte de l'emploi, mais pas uniquement de celui-ci.

Pour ce qui est de notre implication spécifiquement liée aux enjeux des ressources naturelles et énergétiques, plusieurs de nos syndicats, qui travaillent directement dans ces secteurs, sont déjà activement impliqués dans les réflexions et les mobilisations. Mais nos luttes syndicales ne doivent pas uniquement concerner nos membres qui œuvrent dans ces secteurs. L'ensemble des membres de la FTQ et les syndicats qui les représentent sont concernés

par ces enjeux. Après tout, nos membres sont aussi des citoyens et des citoyennes! Nos membres sont de plus en plus informés et bien formés, notamment par le large éventail de la formation syndicale ainsi que par les colloques et les activités de leur syndicat et de la FTQ. Nos membres sont aussi des militants et des militantes d'autres organisations sociales ou politiques.

- **Faire reconnaître notre légitimité**

Nous devons lutter pour être reconnus en tant qu'acteur social incontournable et en tant qu'interlocuteur légitime auprès des gouvernements, des entreprises, mais également auprès des autres groupes sociaux. Trop souvent, ces dernières années, les gouvernements et les entreprises ont ignoré le mouvement syndical ou ses revendications, en ne s'intéressant qu'aux enjeux environnementaux. Nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous devons revendiquer l'importance de la participation des représentants et représentantes des communautés autochtones et des municipalités, mais aussi de tous les groupes, syndicaux, sociaux et environnementaux ou des regroupements de citoyens et de citoyennes. Celle-ci est essentielle pour le développement durable de chaque coin de pays, de l'ensemble du pays. Le chemin à suivre, c'est à nous, ensemble, de le tracer. C'est ainsi qu'on sort des sentiers battus!

Nos réflexions doivent tenir compte de plusieurs nouveaux éléments en matière de mobilisation : des mobilisations qui mettent particulièrement l'accent sur le volet environnemental du développement durable (qui compte deux autres volets, économique et social); des mobilisations citoyennes axées sur le concept d'acceptabilité sociale qui pour l'instant tient peu compte de nos préoccupations sur l'emploi; des mobilisations auxquelles participent de plus en plus de syndicalistes qui portent aussi leur chapeau de citoyen, de citoyenne ou d'environnementaliste.

Q.5 Comment faire respecter notre légitimité au sein d'alliances avec les autres groupes sociaux, environnementaux ou des regroupements de citoyens et de citoyennes?

Q.6 Comment mobiliser l'ensemble des syndicats de la FTQ sur le développement des ressources naturelles et énergétiques?

